*BOUDRENGHIEN Francis*

*346, rue Jean JAURES*

*59410 ANZIN*

*Anzin, le 2 novembre 2015*

*Messieurs,*

*Candidat avec Nadine FOURNARD, conseiller municipal, aux dernières départementales pour le FRONT NATIONAL dans le canton d’ANZIN, nous avions réalisé au deuxième tour 49,62 % des voix, soit 103 voix de moins que le binôme à l’étiquette indéfinie et floue.*

*Ce résultat faisait de nous les candidats ayant obtenu le meilleur résultat dans le NORD au second tour pour le FRONT NATIONAL.*

*Nous n’avions pas ménagé notre peine pendant la campagne électorale, malgré le peu d’empressement à nous soutenir de Monsieur Guy CANNIE, responsable « désintéressé » de la fédération FN du HAINAUT.*

*Les responsables nationaux du FRONT NATIONAL ont décidé de déposer un recours pour contester l’élection de ce binôme, recours que nous n’avons même pas signé.*

*Techniquement, Nadine FOURNARD et moi-même avons constaté 329 irrégularités sur listes électorales, dans toutes les communes du canton, 63 ont été reconnues par nos adversaires auprès du Tribunal administratif de LILLE.*

*Ce dernier, dans son jugement en date du* ***5 octobre 2015****, s’en est tenu à valider ces 63 anomalies et a confirmé l’élection du binôme DUHAMEL-LENQUETTE.*

*D’autre part, Monsieur Guy CANNIE m’a fait traduire en conseil de discipline pour le partage d’un texte soi-disant raciste sur Facebook, en m’expliquant que c’était une procédure formelle et qu’il n’y aurait aucune conséquence. La commission m’a suspendu pour un an rendant toute candidature impossible, tant pour une nouvelle élection départementale que pour une candidature aux régionales.*

*Monsieur CANNIE n’avait pas accepté mes demandes d’explication sur le contenu des dépenses figurant sur notre compte de campagne, en particulier des modifications manuelles de sa part sur des bons de commande de matériel.*

*Le compte a cependant été validé par la CNCCFP.*

*Nous avions 30 jours pour faire appel de cette décision, soit le 4 novembre 2015.*

*Compte-tenu que nous n’aurions pas de nouvelle investiture du FRONT NATIONAL, nous avons décidé de ne pas faire appel de la décision du tribunal administratif, et nous nous réservons le droit de communiquer ultérieurement sur les pratiques déloyales du responsable de la fédération du HAINAUT.*

*Devant les dérives idéologiques et l’amateurisme électoral des responsables du FRONT NATIONAL et du responsable de la fédération du HAINAUT, j’ai décidé de siéger sans étiquette au conseil d’ANZIN, Madame Nadine FOURNARD a pris acte de ma décision qu’elle approuve et continuera de siéger avec moi avec une nouvelle identité.*

*Francis BOUDRENGHIEN*

*Conseiller municipal d’ANZIN*